

Un format supplémentaire de diffusion pour les données localisées de revenus et de pauvreté

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 31 mars 2023

L'objectif du dispositif FiLoSoFi est de produire un ensemble d'indicateurs sur les revenus déclarés (avant redistribution) et sur les revenus disponibles (après redistribution et imputation de revenus financiers non déclarés), à l'échelle communale, supra-communale et infra-communale.

À l'occasion de la mise en ligne des données annuelles, l'institut innove en proposant aux journalistes un nouveau format.

Des indicateurs plus synthétiques

La diffusion actuelle des indicateurs de revenus et de pauvreté sur le site *insee.fr* est multiforme avec des indicateurs d'un même territoire (région – communes) présents dans plusieurs fichiers.

Ainsi, la proposition de **fichiers dans ce nouveau format** présente plusieurs avantages :

- un **regroupement dans un même fichier des indicateurs de revenus et de pauvreté du niveau communal et infra-communal**. Ces derniers sont habituellement diffusés à des dates différentes (janvier pour le communal et supra-communal et fin mars pour l'infra-communal).
- un **fichier par région avec les données des communes et les données des IRIS*** de ces communes qui rassemble ainsi des indicateurs de revenus et de pauvreté de l'ensemble de la région. L'Insee préserve la confidentialité : les communes ou IRIS dont le taux de pauvreté est couvert par le secret statistique** ne sont pas retenues dans les fichiers.

Une plus grande lisibilité

Ces fichiers contiennent donc les indicateurs les plus consultés par les utilisateurs, à savoir **le taux de pauvreté, la médiane de revenu** ainsi que **le 1^{er} et le 9^{ème} décile**.

Cette diffusion ne se substitue pas à la diffusion habituelle sur le site qui est plus complète. L'ensemble des indicateurs mis à disposition sont à retrouver à ces adresses :

- [Revenus, pauvreté et niveau de vie en 2020 \(Iris\)](#) (publié ce jour)
- [Quartiers de la politique de la ville](#) (publié ce jour)
- [Structure et distribution des revenus, inégalité des niveaux de vie en 2020](#) (publié en janvier 2023)

Vous trouverez donc en pièces jointes :

- un fichier par région ;
- une feuille par département avec les données des communes ;
- une feuille par département avec les données des IRIS ;
- une feuille « *lisez moi* » qui vous indique les recommandations d'utilisation, champ, définition des variables... ;
- les observations sont triées par taux de pauvreté décroissant puis par médiane de niveau de vie croissant.

Avertissement

Les statistiques diffusées dans ce fichier sont issues du **Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi)** de 2020. Elles proviennent du rapprochement des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

Il convient d'utiliser les indicateurs de revenus et de pauvreté de la source Filosofi 2020 avec précaution. En effet, certains dispositifs exonérés d'impôts sur le revenu, et notamment ceux reconduits en 2020 (exonération des heures supplémentaires, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) ou concernant les revenus exceptionnels perçus au titre des mesures d'urgence économique et sociale (prime Covid aux soignants et fonds de solidarité pour les entreprises) ne sont quasiment pas pris en compte dans le revenu disponible 2020.

***IRIS :** Les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage, constitue une partition du territoire de ces communes en "quartiers" dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants. La France compte environ 15 500 IRIS dont plus de 750 pour les Dom. Certaines [collectivités d'outre-mer](#)

disposent également d'un découpage en IRIS.

****Secret statistique** : La diffusion concerne les communes de plus de 1 000 ménages ou plus de 2 000 personnes ainsi que les IRIS de plus de 1 000 habitants localisés dans une commune de plus de 5 000 habitants. Enfin, conformément aux engagements pris auprès de la CNIL, les taux de pauvreté inférieurs à 5 % sont tronqués à 5 %.

Contact presse :

Le bureau de presse de l'Insee

bureau-de-presse@insee.fr ☎ 01 87 69 57 57 Retrouvez-nous sur [Twitter](#)